



Approvisionnement du Carburant

IAME SERIES BENELUX choisira une station-service obligatoire à chaque épreuve, le carburant SP98 sera obligatoire (le SP95 est interdit)

Il est **impératif** d'effectuer votre approvisionnement en carburant dans la station **imposée et communiquée** par l'organisation avant chaque manifestation.

Un échantillon de carburant sera prélevé avant chaque manifestation à la station imposée, celui-ci servira de référence pour le contrôle du mélange utilisé par les concurrents

La procédure rigoureuse de contrôle du carburant (IAME Séries RT annexe N°01) provenant de la station imposée ne tolèrera aucun écart par rapport à l'échantillon de référence

En ne s'approvisionnant pas dans la station imposée, les pilotes prennent le risque de rouler avec un carburant contrôlé non-conforme.